NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

# PLAN أبدأ (2016-2018)

## Dix chantiers d'urgence en Trois ans pour éviter l'iceberg

***Nous avons une belle fenêtre d'opportunité pour réformer ne la perdons pas !***

***Accélérer*** les réformes pour rattraper notre retard :

**Chantier n° 10 : *Attirer 10 investissements directs étrangers (IDE) majeurs de 10 multinationales de référence dans 10 secteurs avec création de pôles de compétitivité autour d'eux.***

**Notre pays a des besoins importants en matière d'investissement afin de se développer et de créer de l'emploi**. D'une part, l'Etat et les opérateurs privés nationaux ne peuvent satisfaire, à eux seuls, ce besoin et d'autre part, le transfert de technologie et de savoir-faire si importants pour améliorer la productivité et monter en gamme dans la chaine de valeur, ne se feront de manière efficace et rapide qu'à travers les investissements directs étrangers pourvoyeurs de capitaux, de technologies et savoir-faire.

**Les investissements directs étrangers (IDE) sont aujourd'hui en deçà de leur potentiel compte tenu de la taille de l'économie algérienne (moins de 1% du PIB) et en déclin depuis 2009. Bien développés et bien ciblés, ils permettront de doper la production nationale qui se substituera à une partie des importations et constituer un vecteur d'intégration de la production nationale dans les chaines de valeur internationales et de l'Algérie dans l'économie mondiale**. Les IDE consisteront en l'installation d'entreprises multinationales en Algérie, des créations de jointes ventures[1] avec des opérateurs algériens ou des prises de participation dans des entreprises publiques ou privées existantes.

**La constitution de pôles de compétitivité** constitués d'un tissu d'entreprises gravitant autour de ces multinationales et produisant en symbiose entre elles permettra de décupler l'effet de ces

[1] Des initiatives de ce type sont déjà l'oeuvre. Par exemple : "L'algérienne de sport's wear Tayal", une joint-venture (société mixte algéro-turque) entre l'entreprise publique du textile et le groupe turc Taipa spécialisé dans le tissage. 115 milliards de dinars d'investissement initié en 2013. Au sein du parc industriel de Sidi Khettab à Relizane, ce projet prévoit, à terme, 25 000 emplois -dont 500 seront attribués à des spécialistes étrangers afin d'assurer le transfert du savoir-faire-et un business plan tourné à 60% vers l'exportation (EU)

investissements en créant une demande pour des fournisseurs locaux qui produiront de la valeur et créeront de l'emploi[2].

**L'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE**, tels que sa position géographique entre l'Afrique et l'Europe ainsi que son marché intérieur de 40 millions de consommateurs au pouvoir d'achat supérieur à ses voisins, une main d'oeuvre assez qualifiée et une énergie peu chère. Néanmoins, il demeure certains obstacles à lever afin de d'aboutir aux résultats décrits plus haut, d'autant plus que dans ce domaine, l'Algérie se retrouve en compétition avec d'autres pays qui se sont organisés depuis longtemps pour attirer les IDE. Aussi, ce chantier (avec comme prérequis le bond de simplification administrative, chantier n° 9) consistera à mettre en place **une stratégie ambitieuse d'attraction des IDE** à travers les mesures clés suivantes :

1. **Mettre en place une politique de ciblage des groupes internationaux leaders** des secteurs en question, pour les attirer et générer des clusters ou pôles sectoriels de compétitivité autour d'acteurs de taille internationale. **L'Etat pourra accorder des incitations** sur l'investissement, le coût du travail (charge sociales en particulier), l'infrastructure d'accueil ou les besoins de formation de ces firmes, en fonction du potentiel d'entraînement de ces IDE stratégiques.

2. **Refonte du code de l'investissement** afin de l'aligner sur les meilleures pratiques internationales : **abolir le Conseil National d'Investissement**, éliminer les incitations de la Loi sur les investissements pour les insérer dans le code général des impôts ou dans les Lois de Finance ; **moderniser le code des investissements afin qu'il soit attractif** pour les investisseurs étrangers en mettant en place le principe de traitement national des IDE. Ce nouveau code sera attractif pour les IDE aussi bien en terme d'entrée, de rétention de l'investissement et de prévention et règlement des litiges. Ce nouveau code des investissements pourra être ciblé envers les activités se substituant à l'importation et/ou orientées vers **l'exportation**.

3. **Limiter la règle 49/51 aux investissements étrangers dans quelques secteurs jugés « stratégiques »** (énergie, mines, pétrochimie, transformation des métaux, aviation civile, par exemple). L'investissement étranger doit être libre dans tous les autres secteurs et nous devons revenir à une **vraie stratégie agressive d'attractivité tant des IDE que au même titre que l'investissement privé local,** avec l'emploi et la création de valeur ajoutée dans de nouvelles filières comme principaux objectifs. Nous sommes un des très rares pays au monde où cette limite est imposée de manière indiscriminée à tous les secteurs et tous les types d'investissement. C'était une erreur et cela est incohérent avec l'ouverture de notre commerce extérieur. En effet, une entreprise étrangère peut exporter sur notre marché sa marchandise sans restrictions, mais elle fait face à des restrictions draconiennes si elle envisage de produire et créer de l'emploi en Algérie. De même, il existe beaucoup de restrictions réglementaires pour les entreprises nationales désirant investir à l'étranger.

4. Cette règle est un frein à l'investissement étranger à tel point que des pays traditionnellement protectionnistes ont su lever ce type de barrière afin d'attirer les IDE les plus industrialisant

[2] Le Maroc, par exemple, a su se doter de pôles de compétitivité automobiles et aéronautique atteignant maintenant des tailles critiques et un savoir-faire pouvant attirer la sous-traitance de plusieurs constructeurs étrangers et ainsi croître et monter dans la chaine de valeur.

ou les plus innovants[3]. Si l'Algérie ne met pas tous les atouts de son côté, elle perdra en compétitivité par rapport à ses voisins et il ne lui restera que la part maigre des investissements étrangers et continuera à se désindustrialiser et son climat des affaires continuera à régresser comme il le fait invariablement depuis des années.

5. **Mettre en place un portail multilingue à destination des investisseurs étrangers**, qui inclut toutes les procédures et réglementations en vigueur avec possibilité de télécharger tous les formulaires nécessaires (et dans un deuxième temps de les soumettre on-line) ;

6. **Mise en place d'une cellule en charge de l'accueil et de l'appui administratif aux investisseurs étrangers**. Cette cellule aura pour seule vocation d'informer, d'orienter et de faciliter les démarches des investisseurs étrangers dans leur parcours d'établissement de leur entreprise.

7. **Concevoir et mettre place rapidement des parcs industriels** parmi les 49 prévus pour l'établissement des pôles de compétitivité qui se développeront autour de ces 10 IDE clés et composés d'entreprises algériennes et mixtes qui fourniront produits et services à l'entreprise multinationale. Pratiquant la dématérialisation des procédures et transactions et la facilitation des exportations et importations pour une meilleure intégration dans les chaines de valeur mondiales, ces parcs pourront être des laboratoires d'efficacité administrative en y appliquant des processus fluides et un environnement des affaires de classe mondiale. Une fois le savoir-faire en matière d'administration de ces zones consolidé, il pourra être étendu à tout le territoire[4].

8. **Protéger les 10 secteurs sélectionnés en élevant les barrières douanières,** de manière **temporaire**, en renégocier les accords d'association avec l'Union Européenne sur ces secteurs. Il faudra au moment opportun mettre fin à ces protections et s'engager à y mettre fin dès le début de manière crédible avec échéanciers et critères bien définis. Ce point est au cœur de la réussite de toute politique industrielle.

9. **Mener une réforme des opérations portuaires et dématérialiser les procédures** afin d'améliorer la connectivité de l'Algérie aux autres pays et faciliter le commerce extérieur et l'intégration de l'économie algérienne dans des chaines de valeurs régionales et globales.

10. **Adopter un plan national de réalisation de plateformes logistiques intégrées**, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport. **Développement de chaînes logistiques** (entrepôts, zones de stockage, zones sous douanes), infrastructures environnementales, centres techniques de métrologie, d'homologation et de standardisation afin de **lever les contraintes logistiques à l'exportation**.

11. **Faciliter le recrutement et l'établissement de personnel qualifié étranger** (permis de travail, imposition dans le pays d'origine, etc.) **ou issu de la diaspora** en facilitant aux Algériens non-résidents travaillant sur contrat d'expatriation le rapatriement de 90% de leurs salaires perçus en Algérie, comme leurs collègues étrangers ;

---

[3] Le Koweït a aboli récemment cette règle pour accueillir deux géants de la high-tech : Huawei dans les télécoms et IBM dans l'informatique, filiales à 100% de leurs maisons mères. Le Maroc a lui aussi su attirer d'importants investissements dans l'automobile et l'aéronautique et construire les pôles de compétitivité dans ces secteurs

[4] Sur le modèle de Shenzhen, municipalité rurale en Chine qui a été transformée en quelques décennies en l'une des villes industrielles les plus riches de Chine.

12. Définir et exiger l'application de **mécanismes de transfert de technologie et de savoir faire et de composante locale minimum dans la main d'œuvre**.

**Parmi les secteurs clés à cibler :**

13. **Le tourisme** devra faire partie de ses secteurs à développer en urgence du fait de son caractère intensif en main d'œuvre, notamment jeune et peu qualifiée, contribuant ainsi à résorber le chômage des jeunes, leur donnant de nouvelles opportunités de formation et de développement et contribuant ainsi à la stabilité sociale su pays.

14. **Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)** devra être ciblé car il emploie des travailleurs qualifiés et absorbera une partie non négligeable des diplômés en recherche d'emplois. Les TIC sont également un vecteur d'amélioration de la productivité aussi bien dans le secteur privé que public.

15. **Le secteur de l'agroalimentaire** également, entre autres, pour la demande – en termes de quantité et de qualité- qu'il génère en production agricole, menant à son intensification et à l'augmentation de sa productivité palliant par là le déficit de production agricole nationale et se substituant aux bien agricoles importés réduisant ainsi la facture d'importation et le déficit commercial et de la balance des paiements.

16. **La grande distribution** pour son intensité en main d'œuvre, ses externalités positives en matière de normes de qualité qu'elle impose aux producteurs, protégeant ainsi le consommateur ainsi qu'en matière de lutte contre la production et le commerce informel. Afin de favoriser l'essor des IDE dans la grande distribution, il conviendra de (i) mettre à disposition des assiettes foncières aménagées dans des emplacements de qualité (proximité des voies de transport et de stationnement) ; (ii) mettre en place, au sein de l'ANDI, une équipe dédiée à la grande distribution qui serait l'interlocuteur unique pour ces grands projets ; (iii) ouvrir la possibilité d'accéder directement au marché monétaire pour pouvoir effectuer des placements rémunérés de liquidités sur le court-terme ; (iv) le développement de plateformes logistiques, des activités de cabotage maritime pour le transport de marchandises, et l'amélioration du cadre juridique et la professionnalisation du métier de transport de marchandises.

**Impacts attendus:**

- Accroissement des IDE à un niveau adéquat avec notre PIB et création massive d'emplois aussi bien qualifiés que non qualifiés afin d'absorber le chômage, notamment des jeunes.
- Déclanchement du processus de ré industrialisation du pays et de ses exportations afin d'une part se substituer aux importations et améliorer les équilibres commerciaux.
- Amorce de transfert de technologie et de savoir-faire dans les 10 secteurs concernés.
- Constitution de pôles de compétitivité composés de tissus d'entreprises algériennes ou mixtes connectées aux 10 IDES clés dans des chaines de valeur transnationales.

**Institutions responsables :** Premier Ministère (une unité dédiée aux IDE) pilotant les Ministères sectoriels concernés.